

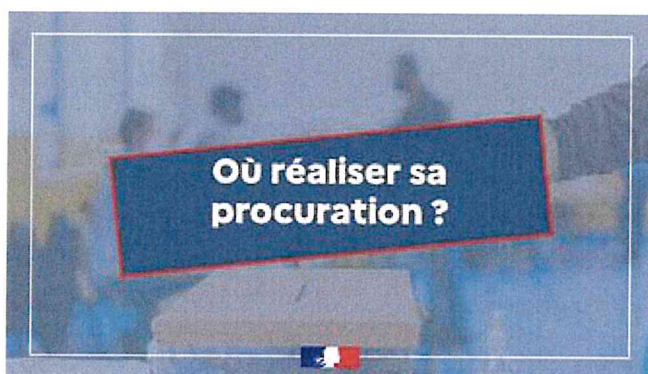
- [Aller au contenu](#)
- [Aller au menu](#)
- [Aller à la recherche](#)

Préfet
de la Somme

[Les services de l'État dans la
Somme](#)

Élections municipales 2026 : comment établir votre procuration de vote ?

Mis à jour le 25/02/2026



Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026. Si vous ne pouvez pas vous rendre aux urnes, vous avez la possibilité de voter par procuration. Voici tout ce que vous devez savoir pour accomplir cette démarche dans la Somme.

Une pré-demande en ligne possible pour tous les électeurs du département

Quel que soit votre lieu de résidence dans le département, vous pouvez initier votre procuration directement en ligne via le téléservice **Maprocuration**, accessible sur [Service-Public.fr](#). Cette pré-demande doit ensuite être validée en personne dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie. Si vous préférez, l'intégralité de la démarche peut également être réalisée directement sur place, sans passer par internet.

À Amiens : deux points de dépôt disponibles

L'hôtel de police d'Amiens — ouvert dès maintenant

Les habitants d'Amiens peuvent d'ores et déjà se rendre au **nouvel hôtel de police**, situé au **45 rue Zamenhof**, aux horaires suivants :

- **Du lundi au vendredi** : 8h à 18h
- **Le samedi** : 9h à 18h

Un point complémentaire en centre-ville — sur rendez-vous uniquement

Du **2 au 20 mars 2026**, un second point d'accueil sera ouvert au **23 rue des Otages**, en centre-ville d'Amiens. Attention, ce service fonctionne **uniquement sur rendez-vous**, à prendre au **03 64 57 60 00**, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

La procuration 100 % dématérialisée avec France Identité

Vous souhaitez éviter tout déplacement ? C'est désormais possible grâce à **France Identité**. Si vous disposez :

- du **nouveau modèle de carte nationale d'identité** (format carte bancaire),
- et d'une **identité numérique certifiée France Identité**,

vous pouvez établir votre procuration de vote entièrement en ligne, directement sur maprocuration.gouv.fr, sans passer par un commissariat ou une gendarmerie.

ÉLECTIONS
MUNICIPALES
15 et 22 mars
2026

Allons
Voter!

Où réaliser sa procuration à Amiens ?



45 rue Zamenhof
80 000 Amiens

Nouvel hôtel de police d'Amiens

De 8h à 18h, du lundi au vendredi,
et de 9h à 18h, le samedi et le dimanche.



23 rue des Otages
80 000 Amiens

Commissariat de police d'Amiens

Sur **prise de rendez-vous** au standard au **03.64.57.60.00**,
du 2 au 20 mars 2026,
du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h.



Abonnez-vous à notre lettre d'information

- [S'abonner](#)

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

- [x \(anciennement twitter\)](#)
- [facebook](#)

Fermer

Panneau de gestion des cookies